

COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES

L'an deux mille dix et le 03 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes, régulièrement convoqué le 26 août 2010, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène JOSENDE Maire.

Etaient présents : Hélène JOSENDE, Gaby FORNONI, Jacques BOMPIEYRE, Francis VIGO, Sandrine PIROF, Jean PUNZANO, Chantal FRENZ, Marie-Andrée TOUSSAINT, Marie-José ESTEVA

Absents excusés :

Madame Paul SIOURAC donne procuration à Madame Hélène JOSENDE

Monsieur Gérard HUBERT donne procuration à Monsieur Francis VIGO

Monsieur Jean PONT donne procuration à Sandrine PIROF

Monsieur René GARRIGUE donne procuration à Madame Chantal FRENZ

Monsieur Thierry BOURGADE

Monsieur Jacques BOMPIEYRE a été élu secrétaire de séance.

1- DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant de Monsieur le Sous-préfet en date du 04 mai 2010 nous invitant à rédiger une décision modificative prévoyant une inscription correcte de l'affectation du résultat pour le budget 2010 de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter la décision modificative N°1 du budget principal 2010 suivant les tableaux récapitulatifs ci dessous :

Investissement :

DEPENSES					RECETTES				
article	chapitre	opé.	libellé	montant	article	chapitre	opé.	libellé	montant
2138	042		autres constructions	20 000 €	1068	10		Excédent de fonctionnement	50 000 €
2138	21	101	autres constructions	-20 000 €	1641	16		Emprunt	-50 000 €
TOTAL				0 €	TOTAL				0 €

Fonctionnement :

RECETTES			
article	chapitre	libellé	montant
002	002	Excédent antérieur reporté	-50 000 €
7788	77	Autres produits	30 000 €
722	042	Immobilisations corporelles	20 000 €
TOTAL			0 €

2- LOGEMENT SOCIAUX :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le marché en procédure adaptée concernant la réalisation de deux logements sociaux en lieu et place de l'ancienne caserne des pompiers à Villeneuve les Escaldes et le lot N°4 déclaré infructueux. Une nouvelle consultation a été lancée sur ce même lot.

Les entreprises consultées :

BAILLES	ERR	17 233 € HT
SANTIAGO	BOLQUERE	aucune offre
BOMPIEYRE	ANGOUSTRINE	aucune offre

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise BAILLES 66800 ERR pour le lot N°4 – menuiserie bois – concernant la réalisation de 2 logements sociaux pour un montant de 17 233.00 € HT.

3- Participation Commune de DORRES cantine scolaire année 2009/2010:

Madame Hélène JOSENDE, Maire, présente le bilan de la cantine pour l'année scolaire 2009/2010 et la proposition de participation de la Commune de Dorres au déficit de ce service.

Année scolaire 2009/2010

Commune	Nbre repas	% / total repas	Part° déficit
DORRES	871	15.36	2 758.00 €
ANGOUSTRINE	4375	77.13	13 853.00 €
ANGOUSTRINE (repas agents)	426	7.51	1 349.00 €
TOTAL	5672	100	17 960.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide que la participation de la commune de Dorres au déficit de ce service sera de 2 758.00€.

4- Vente maison PRAT :

Un courrier en date du 26 mai 2010 a été adressé à la famille pour informer de la vente de la maison d'Antoinette PRAT conformément à la décision du conseil municipal en date du 19 mars 2010 et de nous informer si elle se portait acquéreur.

Propositions reçues:

-Mme Vve Jeanne ANGEVIN	55 000 €
-Mr Olivier GOMEZ (filleul Antoinette)	52 000 €

Le conseil municipal dans sa délibération du 19 mars dernier évoquait un prix de cession pour un montant de 80 000 € minimum, les offres reçues sont bien en dessous du prix fixé.

Le conseil municipal souhaite insérer une annonce dans un journal local pour avoir d'autres propositions plus en rapport avec le marché actuel des ventes immobilières, la famille sera informée de cette insertion dès sa parution.

5- Assistance Technique de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) :

Madame le maire rappelle les modalités de mise en place de l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) et expose les besoins de la commune en assistance technique ainsi que les missions qui pourraient être contractualisées avec la DDE dans le cadre de l'ATESAT.

Elle expose au conseil municipal le contenu de cette assistance qui pourrait être fournie par le service de la direction Départementale des Territoires et de la Mer, et qui comprend des missions dites « de base ».

Madame le Maire précise que son coût s'élève à 205.11€ pour les missions de base et que la signature d'un contrat pour une durée de un an renouvelable deux fois est nécessaire.

Le Conseil Municipal, approuve et décide de solliciter la mise en place de l'ATESAT.

6- Randonnées : itinéraire tour de Cerdagne :

Madame le maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la Fédération Française de Randonnée comité Départemental des Pyrénées Orientales présentant le tracé des GRP « Tour de Cerdagne » & « Tour du Carlit » traversant des parcelles du domaine communal et son souhait de l'inscrire au PDIPR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le tracé « Tour de Cerdagne » sur les parcelles cadastrées N° : 409 – 456 – 459 -840 & 954 de la section cadastrale C, ainsi que sur les voies communales relevant du domaine public suivantes : chemin rural dit « d'Angoustrine aux Escaldes », CD 10, rue de l'église romane, carrer de les Orenetes, rue de la filature, Carrer de les avellanes, chemin rural dit « de la coste », chemin rural dit « d'Angoustrine à Targassonne ».

Le tracé du GRP « Tour du Carlit » sur les parcelles N° 10 – 13 – 14 – 16 -58 – 74 – 76 – 77 – 78 – 80 – 97 & 98 de la section cadastrale B, sur les parcelles N° 1 – 12 & 19 de la section cadastrale 229AE, ainsi que sur la voie communale relevant du domaine public suivante : chemin rural dit de « Saint-Martin ».

Le Conseil Municipal demande les inscriptions du tour de Cerdagne et du tour du Carlit au PDIPR et autorise le droit de passage du public pédestre.

7- Travaux : liste exhaustive des travaux réalisés au cours des derniers mois

Logements sociaux Villeneuve : Les travaux ont repris récemment (congs des entreprises) les ouvertures et linteaux ont été réalisés.

Les travaux en régie :

- travaux école :
 - arrachage d'un marronnier dans la cour
 - pose de 5 fenêtrés aluminium dans les classes de Mmes Viguier et Boulet
 - branchement des volets roulants
 - réfection des dalles abîmées en plafond
 - pose de panneaux liège dans la classe de Mme Boulet
 - création d'un local sous escalier maternelle (vélos, ballons...)
 - pose de 2 nouvelles corbeilles papier aux entrées des écoles
 - remplacement d'une barrière défectueuse

- Travaux divers :
 - réfection des descentes pluviales de l'église d'Angoustrine
 - réfection du chéneau des WC publics
 - réparation de la pique cami san marti
 - 1^{er} tranche de création trottoirs marinoises
 - cimetière Angoustrine
 - réfection d'un muret
 - création de marches granit pour accéder à des tombes
 - réfection voirie rue église romane
 - réparation d'une toiture sur le chalet camping suite à violent orage
 - nettoyage des abords du pont de la Part Petite
 - nettoyage et remise en état des gravillons des jeux HLM
 - aménagement d'une haie à l'agence postale
 - pose de barrières et grillage anti chien

- création d'un espace vert au lotissement La Llongue
- pose de copeaux bois dans les différents espaces verts
- taille des haies, tonte des espaces verts, arrosage

- Autres travaux entreprises:
 - goudronnage rue des lupins (Meye)
 - goudronnage du camping (Meye)
 - goudronnage rue du moutier (Meye)
 - pluvial carrer des orenetes (Perarnau)
 - relevés topo rivière part petite (Agt)
 - fenêtres alu école (Alu CC)
 - peinture des boiseries des Gîtes de Villeneuve (Paino)
 - réfection de volets aux Gîtes de Villeneuve (Bompieyre Nicolas)

8 – Questions Diverses :

1 – Acquisition d'un véhicule 4X4 :

A/ Procédure Adaptée

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le marché en procédure adaptée concernant l'acquisition d'un véhicule 4X4 neuf équipé d'une benne basculante et reprise du véhicule hilux; précise que l'insertion publicitaire a été faite sur le BOAMP, sur les sites internet de l'association des Maires et de la commune.

Vu le rapport de la commission réunie le 11 juin 2010

Les entreprises qui ont répondues à l'offre :

Garage	Adresse	Prix véhicule HT	Montant reprise HT
SUDRIA	Perpignan	23 466.70	700.00
ETS ARNAUD SARL	Ur	23 804.38	1 600.00
Perpignan Auto	Perpignan	Offre non conforme	Offre non conforme

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'Ets ARNAUD suivant le procès verbal de la commission chargée de ce dossier.

B/ Emprunt

Plusieurs banques ont été consultées pour le prêt de 23000 € sur 4 ans

	montant	Taux	Périodicité	Trimestriel	Annuité
Caisse épargne	23000	1.99 %	T	1 499.04	5 996.16
Banque populaire	23000	2.36 %	A	/	6 093.21
Crédit agricole	23000	2.50 %	T	1 515.06	6113.81

Après étude des différentes propositions le conseil municipal décide de retenir la caisse d'épargne pour financer l'acquisition du véhicule.

Dit que ce véhicule sera prise en charge sur le budget annexe du camping sol i neu.

2 – Travaux de protection torrentielle :

A- M. Ebrard, hydraulicien en service, est en cours de finalisation du projet global sur la rivière d'Angoustrine, projet qui pourra servir de base pour l'établissement du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

Ce projet de 130 000 € HT est en partie financé pour la tranche 1 au titre du CIM 2009.

Un nouveau financement au titre du CIM 2010 (40000 € HT financés à 60%) doit être demandé pour la tranche 2.

Le conseil municipal décide de demander un financement pour la tranche 2.

B- Madame le Maire informe le conseil municipal de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de travaux de protection torrentielle d'un montant de 130 000 € HT.

Un seul bureau d'études a répondu

- ONF/RTM66 12 000 € HT pour l'ensemble des 3 tranches

Le conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir ce bureau d'études.

3 – vente de passage canadien :

Madame le Maire rappelle la réunion de la commission montagne réunie en mai dernier et son souhait de vendre deux passages canadiens inutilisés sur les estives communales.

Madame le Maire propose de vendre 2000€ le fixe et 1000 € le mobile.

Le conseil municipal approuve la vente des passages canadiens non utilisés.

4 – cours de catalan école Louis Clerc :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention est passée avec l'APLEC (Associacio Per a L'Ensenyament del Catala) pour l'enseignement du catalan aux enfants de l'école Louis Clerc et qu'il y a lieu de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2010/2011.

Les cours hebdomadaire sont de 6 heures, le coût horaire est de 28.50 €.

La participation totale de 5 985 € est prise en charge par la commune pour le tiers, les deux autres tiers sont pris en charge par le Conseil Général et l'APLEC.

La participation de la commune est de 1 995 € pour l'année scolaire 2010/2011.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve favorablement

Fin de la séance à 23 heures 50.